

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre à dix-huit heures 30 minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël THIBAUT, Maire.

Etaient présents : M. AMORY, M. CZECH, M. DEREGNAUCOURT, Me THIBAUT, Mme AVERTY, M. DALONGEVILLE, Me PICAULT, M. MALPART, M. PETIT, M. WACHEUX, Me DUMURET

Etaient représentés : Mme ARDELLE-BONDU par M. AMORY, Me MASSAUX par M. CZECH

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres et indique que le quorum est atteint (8)

Monsieur AMORY est nommé secrétaire de séance

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE ARSY :

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame PILLAIS, Directrice de l'école Séraphine Louis, concernant une demande de subvention exceptionnelle pour un projet PAC DANSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros pour le projet scolaire PAC DANSE.

La dépense sera mandatée à l'article 6574 du Budget Communal

RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS :

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 2 janvier au 25 février 2023 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière pour 2023 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de deux emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération nette par logement et par habitant selon dotation de l'Etat ;
- indemnité horaire les formations préalables ;

Il convient donc de procéder au recrutement de deux agents recenseurs selon les modalités exposées ci-avant.

DECISION

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents vacataires pour le recensement 2023

ADMISSION EN NON-VALEUR :

Un titre de recette a été émis à l'encontre d'un usager pour une somme due sur le Budget de la Commune.

Ce titre reste impayé malgré les relances de la Trésorerie.

La Trésorerie de Compiègne demande à la Commune d'ARSY d'admettre le titre en non-valeur,

Le conseil municipal, **à l'unanimité, refuse** l'admission en non-valeur de la recette énumérée ci-dessous pour un montant de 170 euros

-année 2018 – titre 48

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET ABSENCE DE GUIRLANDES DE NOEL POUR 2022 :

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Il demande donc au Conseil Municipal de délibérer sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction partielle de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures
- décide que l'éclairage public sera maintenu de 5 heures à 7 heures 30 et de 18 heures à 23 heures
- décide qu'exceptionnellement pour l'année 2022 les guirlandes de Noël ne seront pas posées hormis une petite décoration devant la Mairie pour les enfants.

INFORMATIONS DONNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE :

- Résumé de l'avancée des travaux pour l'accès PMR de la Mairie. La rampe devrait être posée le 24 octobre 2022. Madame DUMURET demande en aparté quand les services administratifs descendront « en bas ». Réponse de Monsieur le Maire : pas avant l'année 2024
- résumé des dépôts sauvages sur la Commune, du dépôt de plainte. L'assemblée demande s'il est possible de se renseigner sur les pouvoirs de police du Maire et des Adjoints et de connaître la procédure pour que ces derniers puissent dresser des procès-verbaux pour les infractions
- Monsieur le Maire informe le conseil que la Mairie a fait l'acquisition de deux caméras-photos pour installation sur la Commune pour les dépôts sauvages. Seul l'élu chargé de l'installation des caméras a connaissance des lieux de pose
- Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de la purge Ruelle de la Huchette vont être effectués
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le bus pour l'emploi sera sur la Commune le 12 octobre 2022
- Résumé de la rentrée scolaire, sans encombre. Etat des effectifs
- Information de l'ouverture d'une M.A.M. à MOYVILLERS
- état d'avancement de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'ARSY (2 réunions à venir). Madame DUMURET souligne que le compte-rendu de la réunion de mars 2022 avec les représentants de la CCPE, service urbanisme, n'a toujours pas été communiqué.
- discussion autour des consommations d'énergie
- Résumé de l'avancement du dossier cantine. La consultation des entreprises est en cours. Ouverture des plis début Novembre 2022
- Monsieur le Maire informe qu'une demande de fonds concours de 50 000 euros a été faite auprès de la CCPE pour la construction de la cantine scolaire et un rendez-vous est programmé avec le Sous-Préfet pour une demande d'aide exceptionnelle de subvention.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur WACHEUX demande où en est l'aménagement du garage pour le service technique et propose son aide. Monsieur DALONGEVILLE répond qu'en effet il faudra des bénévoles pour l'aménagement. Il informe également le Conseil Municipal qu'il a un dossier pour la construction d'un City Stade. Le projet coûterai 100 000 euros et serait subventionnable à hauteur de 80 % à condition

d'acter le dossier cette année. Monsieur DALONGEVILLE lui répond que dans les deux années à venir il sera impossible d'inscrire des projets en investissement, priorité étant donnée au projet de cantine scolaire.

Monsieur CZECH rappelle la demande de subvention exceptionnelle qu'il conviendra de verser à l'AFRA pour un montant de 500 euros en 2023 pour son bénévolat au Service Technique

Monsieur AMORY informe le Conseil Municipal des prochaines Commissions des Fêtes et Associations
Madame DUMURET évoque la possibilité d'un « stop » rue de Grandfresnoy afin de faire ralentir les véhicules et revient sur la photo de la petite grue faisant office de giratoire actuellement.

Madame DUMURET évoque le projet de concertation citoyenne à la Mairie de Chevrières concernant les projets de pose d'éoliennes

Madame DUMURET demande où en est le projet d'aire de jeux pour les enfants. Monsieur DALONGEVILLE répond que tout a été commandé/livré et que maintenant il faut tout installer.

Madame DUMURET demande à Monsieur le Maire pourquoi il utilise toujours le véhicule municipal ?
Monsieur le Maire répond qu'il doit faire face à de nombreux déplacements dans la Commune pour des rendez-vous, distributions de courriers, ainsi qu'à de nombreuses réunions en dehors de la Commune.... Elle répond que néanmoins il bénéficie d'une indemnité de Maire pour compenser.

Monsieur DALONGEVILLE rapporte que les mamans se plaignent de la dangerosité du retour de l'école
Ruelle de la Huchette dépourvue de trottoirs

Monsieur DALONGEVILLE informe le Conseil Municipal que l'agent technique fait actuellement les peintures de route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30 minutes.

Le Secrétaire,
Romuald AMORY

Le Maire,
Joël THIBAULT.